PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

2023

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Après trois années qui ont été marquées par un net recul des tués sur les routes du département du Pas-de-Calais, l'année 2022 a été particulièrement meurtrière ; 73 personnes y ont perdu la vie. Cette situation n'est pas acceptable.

Face à ces drames humains, il est important d'inverser cette tendance en conjuguant actions de prévention et de répression afin de lutter contre les comportements inadaptés sur les routes.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) fixe chaque année les priorités en matière de lutte contre l'insécurité routière en cohérence avec le document général d'orientations (DGO).

Le nouveau DGO pour la période 2023-2027 vient d'être signé et va guider l'action de l'ensemble acteurs locaux de la sécurité routière.

Pour les cinq ans à venir, quatre enjeux ont été retenus :

- Les deux-roues motorisés ;
- Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) ;
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- Le risque routier professionnel

Sur la base de l'analyse de l'accidentalité routière, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) cible les enjeux sur lesquels des actions de prévention doivent être orientées et fixe également le cadre dans lequel ces actions doivent se tenir.

Ensemble, continuons à sensibiliser, prévenir, former et protéger tous les usagers de la route, quel que soit leur mode de déplacement.

Le préfet,

Jacques BILLANT

Sommaire

Bilan de l'accidentalité pour l'année 2022 4

L'accidentalité générale 4

L'accidentalité par catégorie d'usagers 7

L'accidentalité par classe d'âge 8

L'accidentalité par arrondissement 9

Les causes principales de l'accidentalité 10

Bilan du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2022 11

Bilan financier 11

Bilan des actions 12

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) 15

Les actions du PDASR en 2023 16

Les actions subventionnées 16

Les actions prévues 16

Le Document général d'orientation 2023-2027 18

Le Plan Départemental de Contrôles Routiers (PDCR) 19

Bilan du PDCR 2022 19

Les objectifs 2023 du PDCR 24

Bilan de l'accidentalité pour l'année 2022

L'accidentalité générale

	2019	2020	2021	2022	2022-2021		2022-2019	
					Ecart	%	Ecart	%
Accidents Corporels	574	440	454	**493**	+ 39	+ 8,59 %	-81	-14,11 %
Personnes tuées	61	27	47	**73**	+ 26	+ 55,32 %	+ 12	+ 19,67 %
Blessés	763	590	615	**643**	+ 28	+ 4,55 %	-120	-15,73 %

** Données provisoires*

Afin d'avoir un état des lieux réaliste de l'accidentologie en 2022, la délégation interministérielle à la sécurité routière préconise de comparer les statistiques de l'année 2022 avec les données observées en 2021 et 2019.

Malgré la présence accrue des forces de sécurité intérieure et des actions de prévention toujours plus nombreuses, les chiffres de la mortalité, en 2022, sont en hausse dans le Pas-de-Calais (73 morts) : + **55,32 %** du nombre de personnes tuées sur ses routes par rapport à 2021 (+26 tués) et **+ 19,67 %** par rapport à 2019 (+12 tués).

493 accidents corporels contre 454 en 2021 durant la même période, soit une hausse de + 8,59 %.
En 2019, le nombre d'accidents corporels s'élevait à 574 .

643 personnes blessées lors d'un accident, contre 615 en 2021 durant la même période, soit une hausse de + 4,55%. En 2019, le nombre de blessés s'élevait à 763.

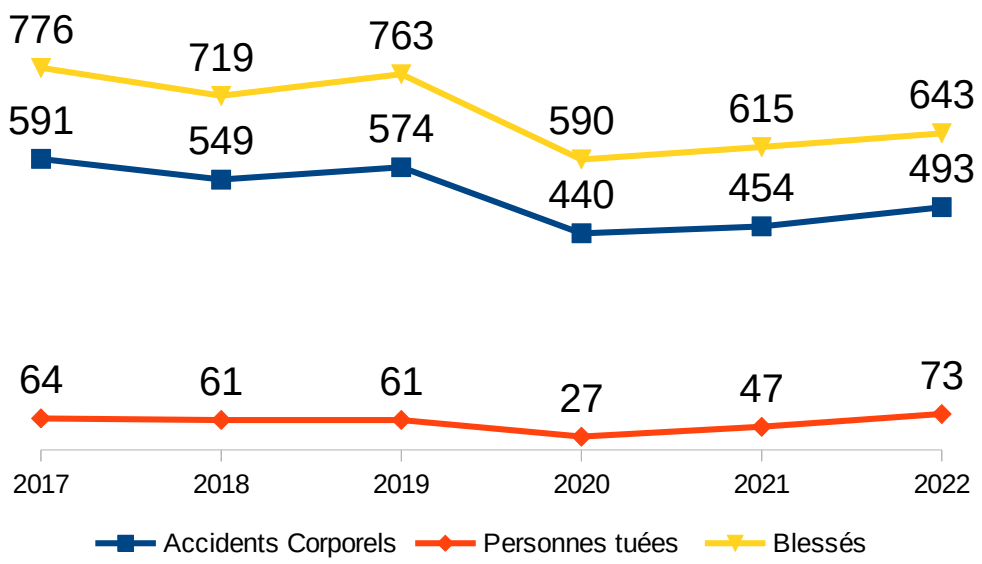

Répartition des tués par mois

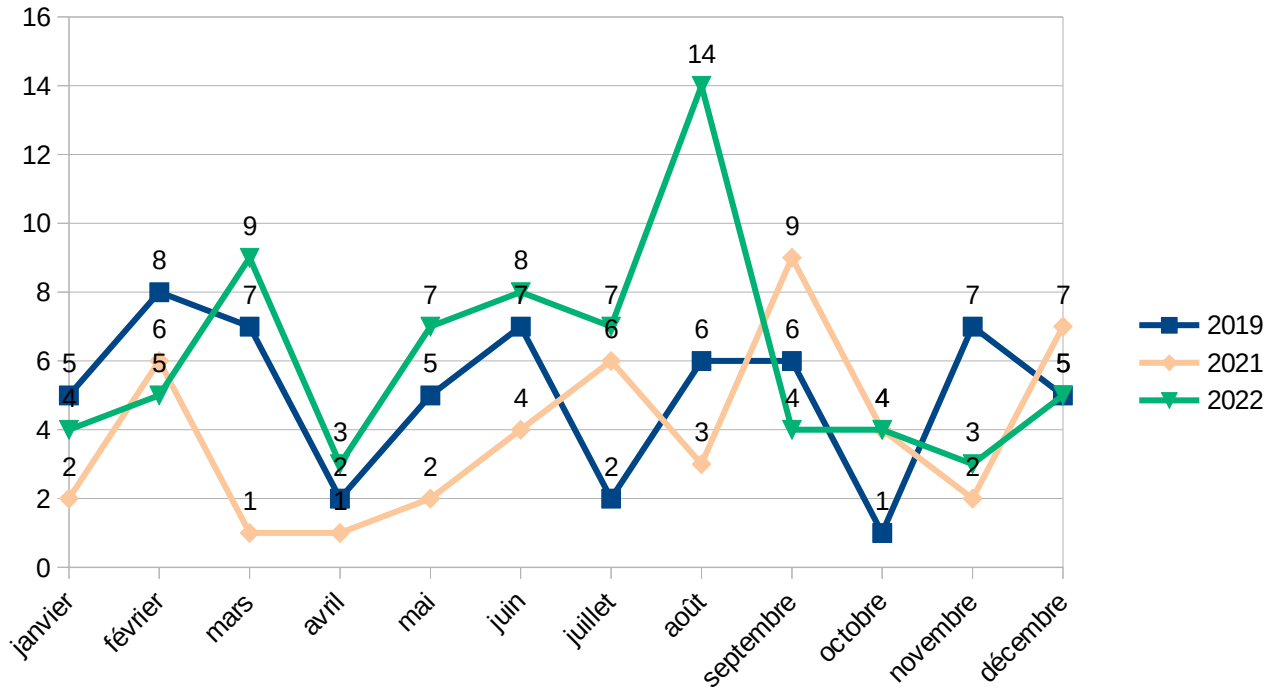

Focus sur le mois d'août, le plus meurtrier de 2022

Sur les catégories d'usagers tués:

- 5 automobilistes
- 1 conducteur de voiturette (victime d'un VL venu le percuter frontalement)
- 5 motocyclistes (uniquement des accidents où ils étaient seuls en cause : perte de contrôle, vitesse excessives, etc.)
- 2 cyclistes
- 1 piéton

Sur les âges des personnes décédés :

- 5 victimes âgées de – de 25 ans soit 35,71 % des tués alors qu'ils ne représentent que 13 % de la population
- 3 victimes de 65 ans et + soit 21,43 % des tués alors qu'ils ne représentent 16 % de la population du département

Les causes présumées :

- la vitesse (50 % des causes présumées de ces accidents mortels)
- l'inattention (28,57 % des causes présumées de ces accidents mortels)
- l'alcool (7,14 % des causes présumées de ces accidents mortels)

Nota :2 accidents ont des causes indéterminées

Evolution de l'accidentologie dans le Pas-de-Calais depuis 1978

	Accidents corporels	Blessés	Tués
1978	5134	6981	316
1979	5204	7147	283
1980	5187	7205	315
1981	4531	6417	270
1982	4460	6224	243
1983	4034	5332	244
1984	3703	5278	269
1985	3369	4790	200
1986	3264	4717	242
1987	3028	4243	201
1988	3018	4233	194
1989	2871	4065	187
1990	2788	3881	173
1991	2576	3613	169
1992	2452	3448	168
1993	2263	3142	186
1994	2123	2982	159
1995	2148	2898	170
1996	2057	2855	161
1997	2089	2959	125
1998	2068	2869	188
1999	1876	2567	156
2000	1681	2312	175
2001	1579	2222	154
2002	1515	2014	170
2003	1341	1766	132
2004	1238	1593	103
2005	1208	1617	112
2006	1198	1563	95
2007	1158	1586	91
2008	1093	1465	104
2009	1002	1344	78
2010	793	998	65
2011	758	944	85
2012	715	905	72
2013	694	888	72
2014	653	822	66
2015	600	730	67
2016	617	784	67
2017	591	776	64
2018	549	719	61
2019	574	763	61
2020	440	590	27
2021	446	598	46
2022	493	643	73

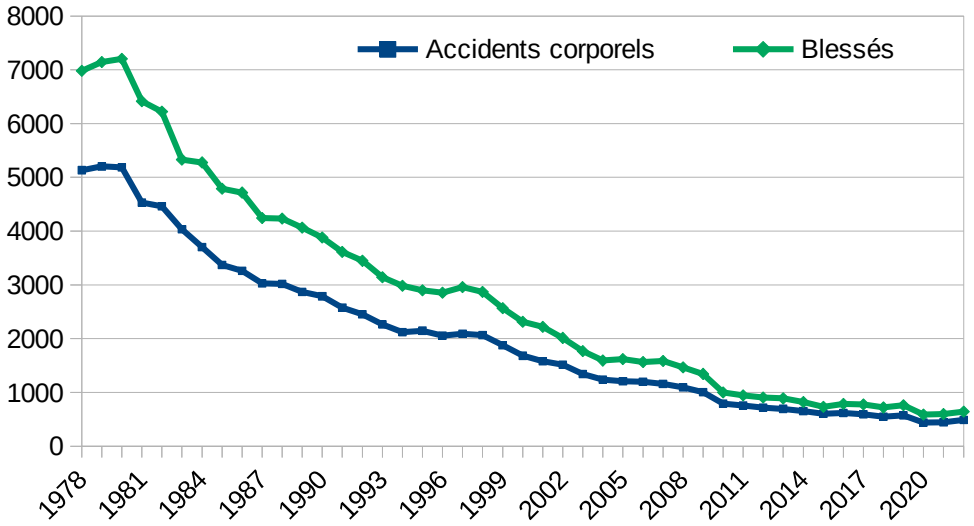

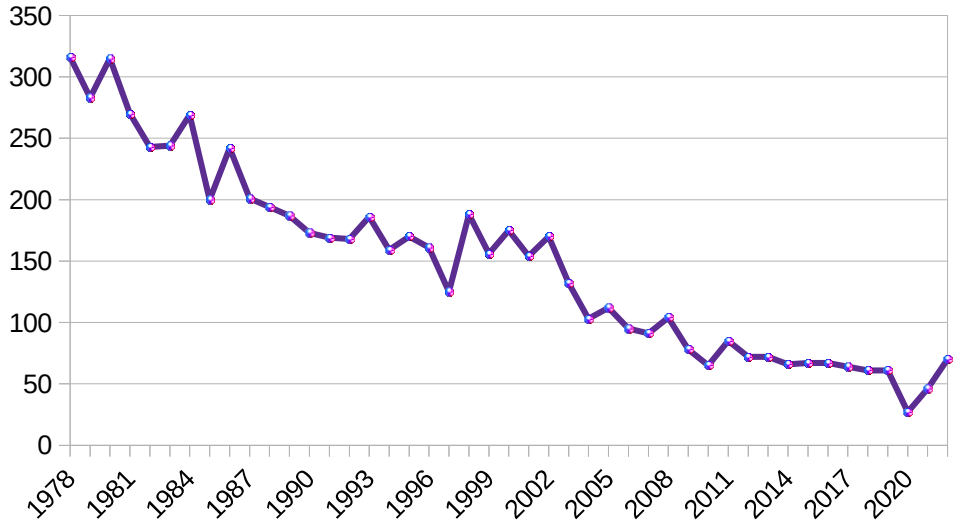

L'accidentalité par catégorie d'usagers

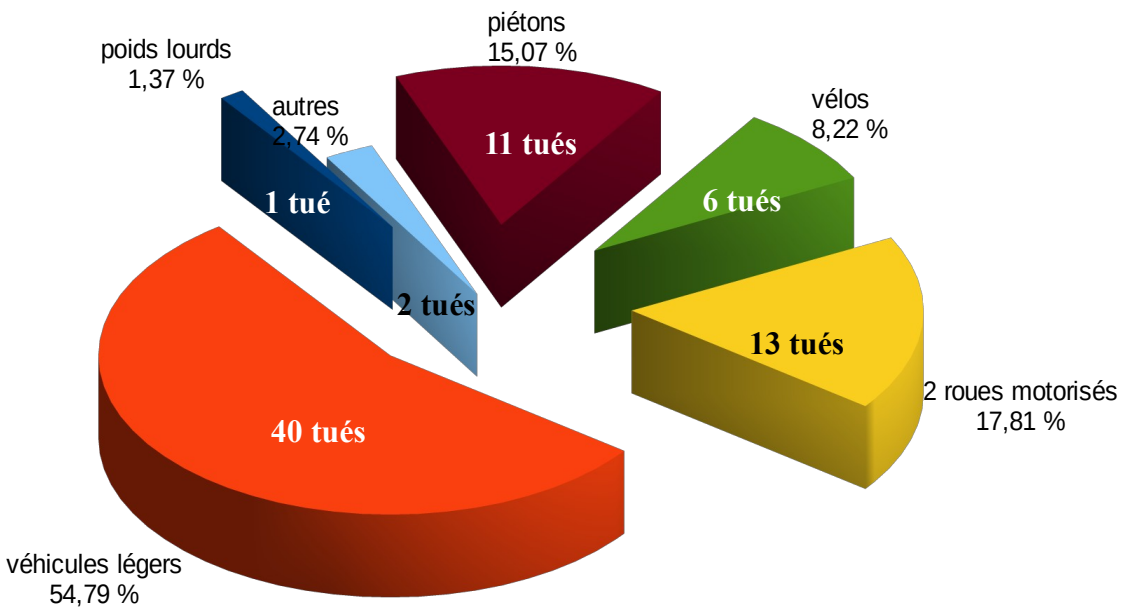

On observe une très forte hausse de la mortalité des usagers conduisant des véhicules 2 roues motorisés (2RM) en 2022, 13 tués contre 7 en 2021 (+ 85,71 %). En 2019, 13 usagers de 2 RM avaient perdu la vie.
Les 2 roues motorisés représentent environ 2 % du trafic routiers mais 17,81 % des victimes de la route.

11 piétons ont été tués sur les routes en 2022, soit 4 de moins qu'en 2021 (-36,36%). Les piétons représentent 15,07 % des victimes de la route dans le département.

On constate une augmentation du nombre de cyclistes tués sur les routes en 2022 par rapport à 2021, 6 tués contre 2 en 2021 (+200%). Les cyclistes représentent 8,22 % des victimes de la route.

Concernant les automobilistes, le nombre de tués sur les routes en 2022 est en hausse : 40 contre 21 en 2021 (+90,17 %). Ils représentent 54,79 % des victimes de la route.

	2019	2021	2022	Évolution 2022-2021	
				Ecart	%
Véhicules légers	35	21	**40**	+ 19	+ 90,17 %
2 roues motorisés	13	7	**13**	+ 6	+ 85,71 %
Vélos	2	2	**6**	+ 4	+ 200 %
Piétons	10	15	**11**	-4	-36,36 %
Poids lourds	0	1	**1**	/	/
Autres (quad, moto-cross, tracteurs…)	1	1	**2**	+ 1	+ 100 %

L'accidentalité par classe d'âge

La mortalité des 18-24 ans est en hausse en 2022 par rapport à 2021 (+ 116,67 %) et 2019 (+ 44,44%).
Les 18-24 ans représentent 17,81 % des tués alors qu'ils ne représentent que 8 % de la population.

Les 65 ans et plus sont également sur-représentés (19,18 % des tués).

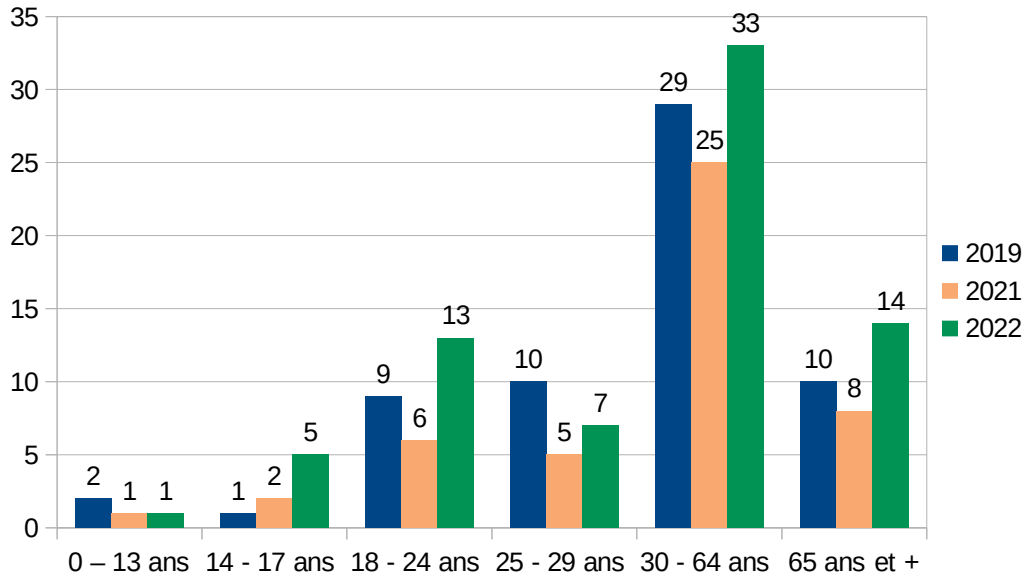

	2019	2021	2022	% des tués en 2022	% de la population du Pas-de-Calais
0 – 13 ans	2	1	**1**	**1,37 %**	19 %
14 - 17 ans	1	2	**5**	**6,85 %**	5 %
18 - 24 ans	9	6	**13**	**17,81 %**	8 %
25 - 29 ans	10	5	**7**	**9,59 %**	6 %
30 - 64 ans	29	25	**33**	**45,21 %**	46 %
65 ans et plus	6	8	**14**	**19,18 %**	16 %

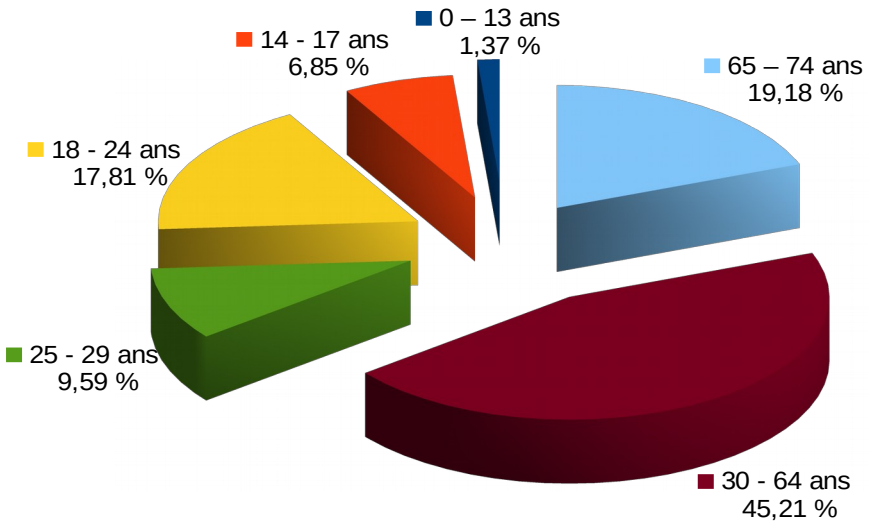

L'accidentalité par arrondissement

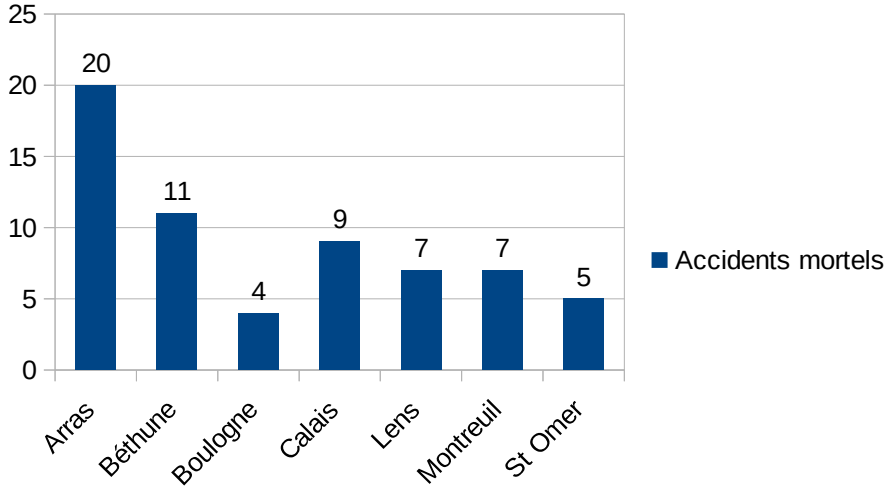

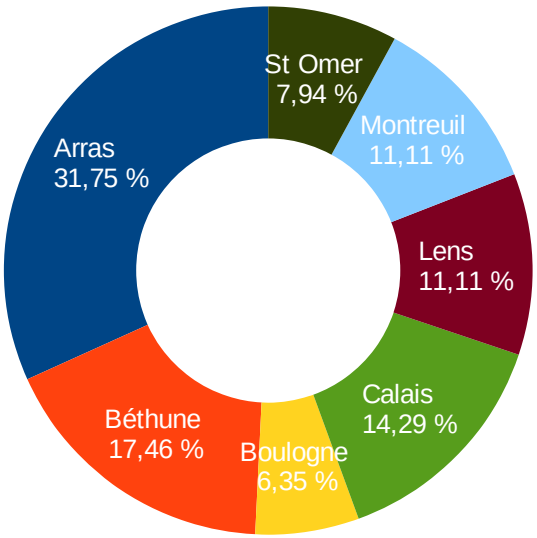

L'arrondissement d'Arras est le plus fortement impacté (20 accidents mortels), suivi de l'arrondissement de Béthune (11 accidents mortels).

L' arrondissement de Boulogne ne compte que 4 accidents mortels.

Les causes principales de l'accidentalité

Les causes présumées des accidents mortels en 2022, toutes catégories confondues, sont :

La vitesse qui reste la 1ère cause de mortalité routière dans le département. Elle concerne 28 % des accidents mortels.

L'inattention est à l'origine de 18 % des accidents mortels,

L'alcool est impliqué dans 12 % des accidents mortels ,

Les stupéfiants concernent 10 % des accidents mortels ,

Le non-respect des priorités est à l'origine de 4 % des accidents mortels,

Les Contresens, les malaises et la fatigue concernent, chacun, 3 % des accidents mortels.

Bilan du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2022

Bilan financier

Les crédits affectés au PDASR sont spécifiquement destinés au financement d'actions de prévention innovantes engagées par les partenaires de la sécurité routière ou menées directement par les services de l'État.

Les actions peuvent se présenter sous différentes formes telles que :
- des interventions dans des écoles ;
- des ateliers organisés dans les entreprises ;
- des villages sécurité routière à destination du grand public.

Le PDASR ne peut pas financer :

- les projets relatifs à l'infrastructure :

  - travaux de voirie et aménagements de sécurité (achat et pose de signalisation, éclairage public, marquage au sol, ralentisseurs, chicanes, rétrécissements de chaussée, passage piétons, feux tricolores, création de pistes cyclables, tous travaux de sécurisation de voiries ...)

  - achat de radars pédagogiques

  Ces équipements peuvent être financés au via le produit des amendes de police auprès du conseil départemental (pour les communes de moins de 10 000 habitants) ;

- les crédits d'équipement et de formation des services de l'État

- les actions à des fins de procurer des avantages pécuniaires aux usagers de la route respectueux des règles de sécurité routière ;

- les frais de fonctionnement (charges de personnel, matériel informatique, transport, hébergement, restauration, frais kilométriques).

Les crédits du PDASR ont permis de subventionner, en 2022, 20 actions pour un montant total de 73 647 €.

Bilan des actions

808 actions de sensibilisation ont été organisées dans le département en lien avec la coordination de sécurité routière, nombre équivalent à 2019.

La grande majorité de ces actions ont été réalisées grâce à l'implication des intervenants départementaux de sécurité routière du département (104 IDSR au 31 décembre 2022), le plus important de la région.

Enjeu du DGO	Nombre d'actions réalisées en 2022
la vitesse	50
les jeunes (14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans)	305
la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants)	195
les 2 roues motorisés	48
les séniors (65-74 ans, 75 ans et +)	11
les distracteurs	0
le risque routier professionnel	27
le partage de la voirie (urbain/interurbain)	172
TOTAL	**808**

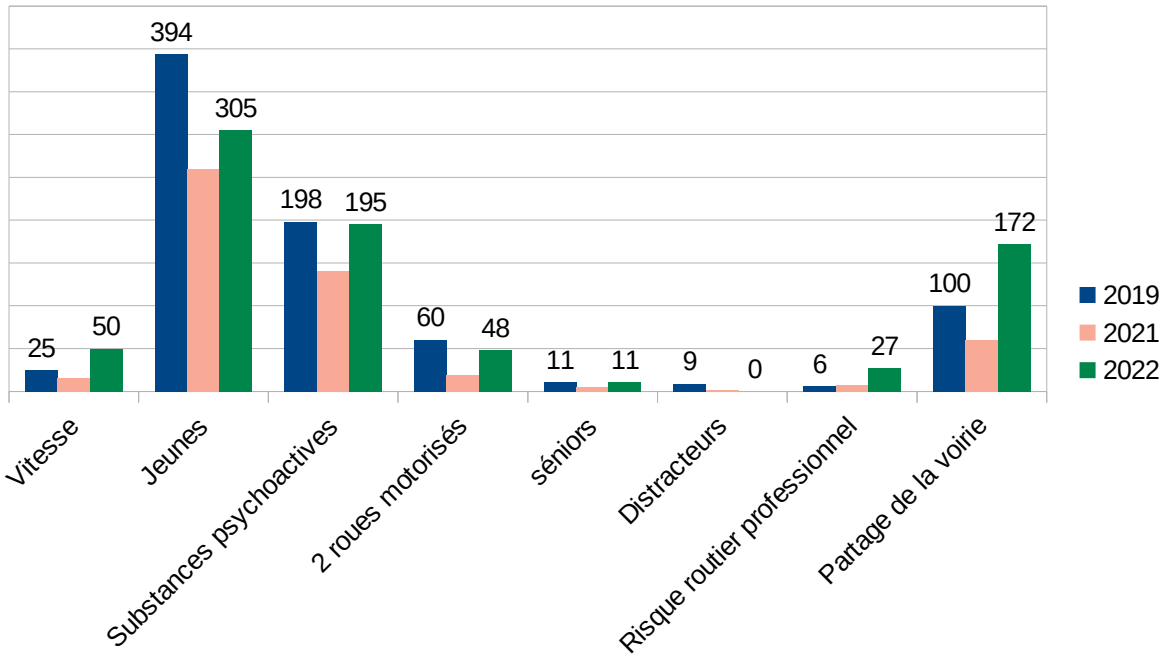

L'essentiel des actions qui ont pu être réalisées en 2022 concernent :

- l'enjeu « jeunes » avec 305 actions ;
- l'enjeu « la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants) » avec 195 actions ;
- l'enjeu « partage de la voirie » avec 172 actions.

Près de **41477** personnes ont été sensibilisées au cours de ces actions (52 245 en 2019).

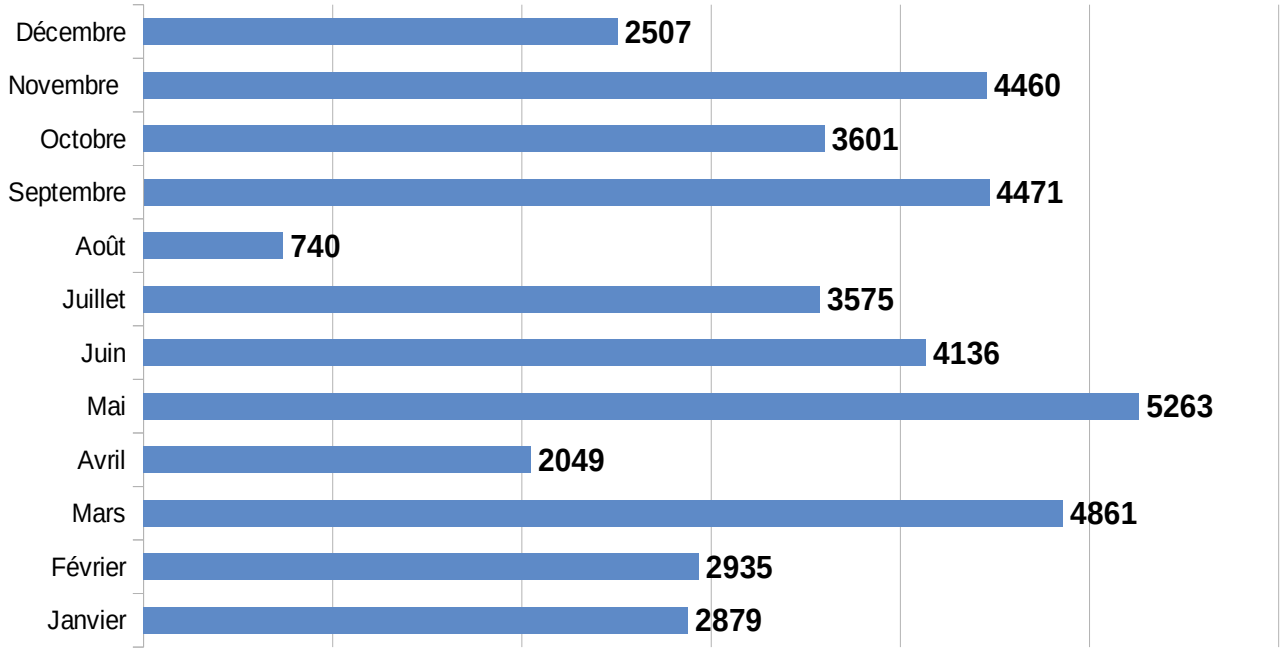

Exemples d'actions menées en 2022

Actions à destination des personnes vulnérables

Le Tour de France

La coordination et les IDSR étaient présents à l'arrivée du Tour de France à Calais pour sa deuxième participation à l'opération « la route se partage »

Près de 500 Adultes et enfants ont été sensibilisés et ont participé aux quiz afin de remporter des maillots « la route se partage » ainsi que des goodies.

« être visible sur la route »

La coordination sécurité routière, en partenariat avec l'association droit au vélo (ADAV), a organisé une action de sensibilisation afin de rappeler aux piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes la nécessité d'être vigilants, ainsi que les bons comportements à adopter avec la baisse de la luminosité depuis le passage à l'heure d'hiver.

A cette occasion, les intervenants départementaux de sécurité routière ont distribué différents goodies (harnais, sacs réfléchissants, réflecteurs pour les rayons, ...) pour sécuriser et rendre visible les usagers.

Cette action a permis de sensibiliser une cinquantaine d'usagers

Actions tout public

Terres en fête

Un stand de la Sécurité Routière a été installé pendant les 3 jours de « Terres en Fête » à Tilloy-les-Mofflaines qui a accueilli plus de 80 000 personnes.

Environ 2000 personnes (enfants et adultes) ont pu être ainsi sensibilisés à la Sécurité Routière grâce aux différents ateliers : le simulateur VL , le simulateur deux roues, l'atelier dose bar, le jeu des 10 erreurs pour les enfants.

Rassemblement technique national des jeunes sapeurs-pompiers

Le chargé de mission 2 RM accompagné d'un bénévole IDSR ont été mobilisés lors du rassemblement technique national des jeunes sapeurs pompiers (JSP).

Entre les manœuvres et les épreuves, près de 400 JSP ont pu être sensibilisés aux dangers de la route.

Actions à destination des 2 roues motorisés

Journées sécurité motos **:**

La coordination sécurité routière, en lien avec le chargé de missions 2 roues motorisés et les IDSR a organisé 7 journées sécurité motos ainsi que la finale départementale.

Les participants ont été sensibilisés aux trajectoires de sécurité ainsi qu'aux équipements de protection individuelle (gilet air-bag).

Prés de 200 motards ont participé à ces actions.

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)

Ces IDSR sont des acteurs majeurs de la politique locale de sécurité routière. Ces bénévoles sont nommés par arrêté préfectoral, pour un an, renouvelable.

Bilan 2022

Au 31 décembre 2022, la coordination sécurité routière du Pas-de-Calais comptait 104 IDSR.

Les formations

La coordination, en lien avec le pôle d'appui régional, a organisé 4 formations au cours de l'année 2023 :

- deux formations initiales qui ont permis de recruter 20 nouveaux IDSR ;
- deux formations spécifiques (seniors et Engin de Déplacement Personnel Motorisé).

Réunion des intervenants départementaux de sécurité routière en 2022

- réunion de tous les IDSR de la région à Amiens au mois d'avril
- réunion des IDSR du Pas-de-Calais à Olhain au mois d'octobre.

Les actions du PDASR en 2023

Les actions subventionnées

L'appel à projets au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 a été lancé en décembre 2022.

24 dossiers ont été déposés dans l'application « démarches simplifiées ».

22 Dossiers ont été retenus pour un montant de 80 788 €

Les actions prévues

Les grands événements

La coordination et les intervenants départementaux de sécurité routière seront mobilisés sur les grands événements organisés sur le département :

- l'Enduropale du 3 au 5 février 2023 au Touquet ;
- le Mainsquare du 30 juin au 2 juillet 2023 à Arras ;
- le Music beach festival les 25 et 26 août 2023 au Touquet ;
- le Beer potes festival les 2 et 3 septembre 2023 à Arras.

Les actions en milieu scolaire

La coordination sécurité routière est sollicité par de nombreux établissements scolaires, de la maternelle aux universités, pour des actions de sensibilisation.

Les principaux outils utilisés sont :

- les simulateurs (2RM et VL)
- les ateliers alcool/stup (valise dose bar/dose maison, pistes alcool/stup)
- les trottinettes électriques,
- la piste d'éducation routière et la piste de maniabilité
- le buggy brousse

Pour l'année 2023, le nombre d'actions prévues est :

- 56 en école maternelle et primaire
- 65 en collège
- 35 en lycée
- 10 en lycée professionnel ou agricole
- 5 en université.

Les actions dans les collectivités

- 3 villages sécurité routière
- 2 actions à destination des agents communaux

Les actions dans les entreprises

- 2 actions dans des entreprises
- dans le cadre de la semaine de la sécurité routière au travail, 3 actions sont déjà prévues

Les actions concernant les 2 roues motorisés

Les journées sécurité moto

La coordination en lien avec le chargé de mission 2 roues motorisés va organiser 6 journées sécurité moto à destination des cylindrées de plus de 125 cm^3.

Les participants sont divisés en groupe :

- 1er groupe : présentation théorique des trajectoires de sécurité (vidéos, explications) puis sortie encadrée par 2 gendarmes de la brigade motorisée.

- 2 ème groupe : épreuves « pratique » (maniabilité, freinage) et le quiz sécurité routière

Cette année, nous intégrons une sensibilisation aux gestes de premiers secours pour l'ensemble des participants.

La finale se déroulera le 16 septembre 2023 sur le circuit de Croix-en-Ternois en présence des 5 finalistes de chaque journée.

Le rallye départemental

Le rallye départemental aura lieu le 9 septembre 2023 au départ d'Arras, sur un circuit, à étapes, d'environ 150 km.

Le rallye sera encadré par les forces de l'ordre qui sensibiliseront les participants aux trajectoires de sécurité

Le Document général d'orientation 2023-2027

L'année 2023 est une année de transition pour la rédaction du PDASR qui doit intégrer les enjeux du nouveau DGO 2023-2027.

Rappel des enjeux du Document général d'orientation 2023-2027

Le Document général d'orientation est un outil de programmation qui a pour objectif de définir pour les cinq années la politique à mener en matière de sécurité routière dans chaque département.

Objectifs du DGO :

- réduire l'accidentalité ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs locaux ;
- définir les orientations d'actions à mener.

Pour la période 2023-2027, la Délégation interministérielle à la Sécurité Routière a retenu 4 enjeux nationaux à reprendre dans les DGO départementaux.

- Les deux-roues motorisés ;
- Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) ;
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- Le risque routier professionnel

Le Plan Départemental de Contrôles Routiers (PDCR)

Bilan du PDCR 2022

La lutte contre l'insécurité routière comporte deux axes majeurs :

- la prévention, dont les actions sont prises en compte dans le Plan Départemental d'actions de Sécurité Routière (PDASR) et sont en cohérence avec les enjeux départementaux du DGO,
- la répression, dont les principes sont établis ci-dessous.

Bilan des actions de contrôle

La prévention et la répression sont deux leviers complémentaires. La prévention agit à moyen terme, au contraire de la répression qui est réalisée à un instant « T » pour sanctionner les conducteurs aux comportements dangereux.

Les contrôles restent une priorité pour le département du Pas-de-Calais afin de faire baisser l'accidentologie, changer les comportements et réduire le nombre de tués sur le réseau routier.

En plus des priorités annuelles définies à travers le PDCR, des contrôles et des moyens renforcés sont définis chaque trimestre, pour le département, en fonction :

- de l'analyse de l'accidentologie trimestrielle passée,
- des comportements constatés sur les routes pour le trimestre considéré pour l'année N-1.

En 2022, quatre Commissions d'Application du PDCR (Préfecture, DDTM, Police, Gendarmerie, CRS) se sont réunies pour décider des contrôles concertés à mettre en œuvre . 52 contrôles ont ainsi été réalisés, simultanément par la Police, la Gendarmerie et les CRS, sur les thématiques suivantes : la vitesse, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants et les fautes de comportement (usage du téléphone portable au volant par exemple).

INFRACTIONS ROUTIÈRES	2021	2022	évolution en chiffres	évolution en %
Conduite sans permis de conduire	2012	2191	+179	+ 8,90%
Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique	4014	4873	+859	+ 21,40%
Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants	2364	2795	+431	+ 18,23%
Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et sous l'emprise de produits stupéfiants	156	175	+19	+ 12,18%
Grands excès de vitesse	302	248	-54	- 17,88%
Distracteurs	7292	10579	+3287	+ 45,08%

Défaut de permis de conduire

En 2022, le nombre d'infractions constatées pour la conduite sans permis est en hausse de 8,90 % par rapport à 2021 (+ 179 infractions constatées).

Alcool

Les nombres d'infractions pour conduite sous l'emprise de l'alcool est en hausse par rapport à 2021 (+ 21,40%).

En matière de contrôles d'alcoolémie :

- en zone gendarmerie : 185 488 dépistages ont été effectués, 2942 dépistages étaient positifs soit 1,59 % ,
- en zone police : 17 192 dépistages ont été effectués, 1 931 dépistages étaient positifs soit 11,23 %.

Stupéfiants

La conduite sous l'emprise de produits stupéfiants est en forte hausse par rapport à 2021 (+ 18,53 %).

La coordination sécurité routière de la Préfecture du Pas-de-Calais est dotée depuis de nombreuses années d'un véhicule aménagé (ancien véhicule des secours et d'assistance aux victimes), dédié à la réalisation de tests salivaires et mis à disposition de l'association CHRIS ELO.

A la demande des forces de l'ordre, cette association est présente lors des opérations de contrôles routiers. Le rôle de l'association est de tester l'imprégnation des conducteurs aux différents stupéfiants et de sensibiliser les usagers sur les risques liés à leur usage au volant.

En 2022, l'association CHRIS ELO a réalisé 36 opérations de sensibilisation aux stupéfiants à l'occasion de contrôles routiers.

En matière de stupéfiants :

- en zone gendarmerie : 7476 dépistages effectués, 2141 tests étaient positifs soit près de 28,64 % de positivité,
- en zone police : 1 459 dépistages réalisés pour 654 tests étaient positifs soit près de 44,83 % de positivité.

Vitesse

Le nombre de grands excès de vitesse (supérieurs à 50 km/h) est en baisse (- 17,88 %).
La vitesse reste la 1ère cause de mortalité sur les routes du département (28 % des accidents mortels).

Ethylotest anti-démarrage (EAD)

L'EAD est une alternative à la suspension du permis de conduire. Il permet de lutter plus efficacement contre la récidive de conduite en état d'alcoolémie, tout en évitant la désocialisation liée au retrait du permis.

Cet instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré est associé au système de démarrage d'un véhicule.

Il permet également de :
- limiter le risque de conduite sans permis,
- responsabiliser les usagers en leur faisant prendre conscience de la nécessité de modifier leur comportement vis- à-vis de l'alcool,
- développer l'auto contrôle de l'alcoolémie.

9 installeurs d'EAD sont agréés dans le département du Pas-de-Calais.

Au cours de l'année 2022, 971 arrêtés EAD ont été délivrés et 384 EAD ont été installés.

Bilan des flashs émis par des radars fixes

En plus des contrôles mobiles des forces de l'ordre, les radars fixes sont aussi un moyen de sanctionner les fautes de comportement en matière de vitesse excessive. Le nombre de flashs émis par les radars fixes est le suivant :

Radars feu-rouge

Année	Nombre de flashs
2019	13 574
2020	11 661
2021	15 347
2022	14 093

Baisse de 8 % du nombre de flashs émis en 2022 comparativement à l'année 2021.

Les radars qui ont émis le plus de flashs en 2022 sont :

- Annequin (D941-Route de Lille) : 14 % des flashs émis par l'ensemble des radars feu- rouge
- Montigny-en-Gohelle (rue Mirabeau) : 12 %
- Loison-sous-Lens (D917 route de Lille) : 11 % des flashs

Radars vitesse fixes

Année	Nombre de flashs
2019	155 000
2020	127 194
2021	119 365
2022	127 307

Hausse de 7 % du nombre de flashs émis en 2022 comparativement à l'année 2021 (nombre de flashs équivalent à celui de l'année 2020).

Les radars qui ont émis le plus de flashs en 2022 sont :

- Calais (A16) : 14% des flashs émis par l'ensemble des radars vitesse fixe
- Mondicourt (N25) : 13 % des flashs
- Saint-Léonard (N416) : 8 %

Déploiement du contrôle automatisé

Les radars sanctions fixes

Le département du Pas-de-Calais dispose de **44 radars sanctions fixes** répartis comme suit :

Radars vitesses classiques
2 radars vitesse classique

Radars vitesses classiques double sens
4 radars vitesse sont équipés en double sens. Cette fonction permet de contrôler la vitesse dans les deux sens de circulation : en éloignement (prise de vue arrière) et en rapprochement (prise de vue avant).

Radars Tourelles
5 radars vitesse tourelle.

Radars discriminants
13 radars discriminants double face : ces équipements font la distinction entre les véhicules légers et les poids-lourds, équipés de la fonction double face, permettant la prise d'une photo à l'approche et d'une photo en éloignement d'un véhicule en infraction.

Radars vitesse moyenne
3 radars contrôlent la vitesse moyenne pratiquée sur une portion de route entre deux points afin d'inciter les usagers à adopter une conduite responsable tout au long de leur trajet.

Radars feu rouge
15 radars feu-rouge sont répartis sur 9 carrefours : 6 intersections disposent de 2 radars et 3 intersections d'un seul radar.

Radars passage à niveau
2 radars passage à niveau sont installés sur le même lieu, sur la RD60 à Saint-Laurent-Blangy. Ces équipements contrôlent le respect du franchissement du feu rouge clignotant.

Itinéraires à protéger

8 itinéraires à protéger ont été identifiés à la DSR :

- 5 itinéraires sont équipés d'emplacements pour la pose aléatoire d'un radar autonome :
  - RD939 axe Aubigny-en-Artois – Hesdin
  - RD928 axe Hesdin – Saint-Omer
  - RD941 axe Saint-Pol-sur-Ternoise – Divion
  - RD943 axe Béthune – Aire-sur-la-Lys
  - RN25 axe Arras – Doullens

- 3 itinéraires sont équipés de panneaux leurres, sans emplacement pour radar autonome :
  - RD341 entre Arras et Thérouanne
  - RD901 entre Boulognr-sur-Mer et la limite départementale 62/80
  - RD939 entre Arras et la limite départementale 62/59

Les radars autonomes en contrôles ponctuels et sur chantiers

Contrôles ponctuels
D939 à Haucourt, en présence aléatoire, depuis le 8 juin 2022.

Chantiers
- Un radar chantier est installé sur la zone en travaux du réseau de la DIR Nord, RN42 à Nabringhen, du 4 octobre 2021 au 24 mars 2022.

- Un radar chantier est installé sur la zone en travaux du réseau de la SANEF, A1 à Croisilles, du 10 mai 2022 au 4 juillet 2022.

Les radars pédagogiques fixes

10 radars pédagogiques « État » sont installés dans des zones dangereuses. Ils visent à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.
Pour rappel, pour lutter contre la vitesse, 2 radars pédagogiques peuvent être prêtés par les service de la DDTM, pour une durée déterminée, aux communes afin de sensibiliser leurs usagers sur la vitesse pratiquée sur leur territoire.

Déploiement des voitures radars

L'externalisation de la conduite des voitures-radar est opérationnelle depuis le 15 septembre 2021. Ces véhicules peuvent circuler 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Ce dispositif a deux objectifs majeurs :

- faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes.

- libérer du temps aux forces de l'ordre pour le consacrer à des tâches plus qualifiées comme l'interception au bord des routes (alcoolémie et stupéfiants).

Chaque mois, des expressions de besoins sont remontées au département du Contrôle Automatisé à la Délégation à la Sécurité Routière, sur la base des tracés identifiés par le groupe de travail animé par la DDTM, sous l'autorité de la Préfecture, en concertation avec les forces de l'ordre et les opérateurs routiers.

Au cours de l'année 2022, 22 674 messages d'infractions (MIF) ont été émis sur les routes du département du Pas-de-Calais :

- 93,0 % des MIF concernent des excès de vitesse de moins de 20 km/h au-delà de la vitesse limite autorisée ;
- 6,8 % des MIF concernent des excès de vitesse compris entre 20 et 50 km/h au-delà de la vitesse limite autorisée ;
- 0,2 % des MIF concernent une vitesse pratiquée supérieure à 50 km/h au-delà de la vitesse limite autorisée.

Les objectifs 2023 du PDCR

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu prioritaire pour l'Etat.

Le Plan départemental de contrôles routiers doit reprendre les nouveaux enjeux du Document Général d'Orientations (DGO) de sécurité routière 2023-2027.

Sur la base des résultats obtenus en 2022, l'objectif principal retenu pour le département en 2023 est une baisse générale du nombre d'accidents, de tués et de blessés.

Les objectifs stratégiques

Pour l'année 2023, au regard de l'analyse de l'accidentologie, la lutte contre les fautes de comportement les plus fréquentes sera une priorité.

Les fautes de comportement les plus fréquentes :

- La vitesse reste la première cause de mortalité routière dans 28 % des cas,
- L'inattention est la deuxième cause, elle est présente dans 18 % des accidents mortels,
- L'alcool est la troisième cause de mortalité (12 %),
- Les stupéfiants représentent 10 % des causes d'accidents mortels.

Les objectifs tactiques

Poursuivre les contrôles

L'effort accru de répression des comportements à risques, facteurs d'accidents, sera poursuivi en 2023. Certaines catégories d'usagers et certains comportements doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de faire baisser leur implication dans les accidents de la circulation routière.

Outre les contrôles d'initiative des forces de l'ordre, des contrôles concertés seront décidés lors des Commissions d'Application du PDCR chaque trimestre avant le 15 du mois, et dont l'objectif est :

- d'analyser les accidents mortels du trimestre précédent afin d'agir rapidement sur les causes principales de ces derniers,
- d'analyser les accidents corporels et mortels du même trimestre de l'année précédente afin de déterminer les comportements des usagers pour la période à contrôler,
- de définir des contrôles concertés et actions coordonnées en fonction des mois, jours, heures, causes, usagers, modes de transport …

Programmer des contrôles coordonnés avec au minimum trimestriellement :

- un contrôle coordonné par semaine
- un contrôle mensuel sur un secteur accidentogène :
  - « contrôle de secteur et d'itinéraire » par le positionnement de série de postes de contrôles, échelonnés le long d'un axe routier particulièrement accidentogène
  - contrôles « Visibilité-Responsabilité » par la mise en place de postes de contrôles simultanés sur tous les axes menant à un lieu désigné (lieu festif, discothèque…). Présence marquée et visible des forces de police et de gendarmerie sur le terrain.
- un contrôle mensuel sur la thématique vitesse
- un contrôle mensuel sur la thématique alcool et stupéfiant

Appliquer la procédure d'immobilisation et de mise en fourrière telle que prévue dans le cadre de la loi dit « LOPPSI 2 » aussi souvent que possible et médiatiser régulièrement les contrôles routiers d'envergure en insistant sur les moyens employés et les résultats obtenus.

Poursuivre les contrôles à l'occasion des départs et retours de vacances mais également aux abords des lieux festifs et des établissements de nuit qui devront faire l'objet de vérifications quant à la mise à disposition et au bon fonctionnement de moyens de dépistage d'alcoolémie

Analyse de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière

L'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière (ODSR) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) assure le travail d'analyse statistique et cartographique de l'accidentologie du département. Elle dispose pour cela des fiches établies lors de chaque accident mortel, des remontées hebdomadaires et mensuelles ainsi que des éléments du Portail Accidents renseignés par les Forces de l'Ordre.

A partir des éléments fournis, l'ODSR produit des :

statistiques hebdomadaires

Chaque lundi : les remontées rapides (accidents, tués et blessés)
Chaque jeudi : les remontées rapides pour la réunion sécurité du vendredi

statistiques mensuelles

Pour le 15 du mois : le baromètre (suivi des accidents, des tués, des blessés et des usagers décédés avec chiffres du mois, cumul annuel et comparaison avec l'année précédente) et les remontées rapides (suivi des accidents, des tués, des blessés et du type d'usager et de l'âge des tués).

statistiques trimestrielles (pour la Commission d'Application du Plan Départemental pour le Contrôle Routier (CAPDCR))

L'analyse des accidents corporels du trimestre suivant la réunion des années n-1 à n-5.
Le tableau de suivi des accidents mortels actualisé au fil de l'eau, pour révision éventuelle des causes en fonction des résultats fournis par les forces de l'ordre à l'occasion de cette rencontre, notamment en matière d'alcool et de stupéfiants.

statistiques annuelles

En janvier : bilan provisoire de l'année précédente avant le 10 janvier
15 juillet : bilan définitif de l'année précédente